



Charte du randonneur

Pour assurer le bon fonctionnement des randonnées, nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

- Équipement : chaussures de randonnée et vêtements adaptés à la météo.
- Prévoir : de l'eau, en-cas ou pique-nique en fonction de la durée de la randonnée.
- Tenir compte de la difficulté de la randonnée mentionnée sur la feuille de route et de votre condition physique.
- Lire les feuilles de route préparées par les organisateurs sur le site du club <https://www.club-jules-ferry-montrouge.fr> et affichées au club.
- Prévoir les titres de transport.
- Les organisateurs sont **seuls** à prendre les décisions concernant le trajet et la randonnée.
- En cas d'arrêt « technique » pendant la randonnée, prévenir un membre du groupe et laisser votre sac en évidence au bord du chemin.
- Ne pas marcher devant les organisateurs qui sont en tête ni derrière ceux qui ferment la marche.
- Toute personne qui quitte le groupe doit prévenir impérativement les organisateurs.
- Pour assurer une agréable randonnée pour tous et une sécurité maximale, respectez la nature, les animaux, partagez les zones de circulation avec les autres usagers et suivez les consignes données par les organisateurs.
- En participant à la randonnée, vous vous engagez à respecter cette charte que vous avez signée au moment de votre inscription au club.